



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 17 octobre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard

C.C.V.M : BERGER Joël ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; MAURICE Yves ; RUTKOWSKI Serge

C.C.L.L : PROST Jean-Paul

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice

Mandataires : GALLIOU Françoise ; FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; THIEBAUT Catherine ; JAVAUX Thomas

INFORMATION SUR LA BAISSSE DES PAPIERS DANS LES COLLECTES DE DMR

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Depuis le début d'année 2017, on observe, sur le périmètre du SYBERT, une baisse significative de la proportion des papiers et, plus particulièrement, des journaux magazines 1.11 dans les collectes entrantes. Ainsi, ce sont près de 10 % de papiers journaux magazines, qui ne transitent plus par le SYBERT.

Cette baisse, qui s'est récemment accélérée, pourrait s'expliquer par les multiples initiatives privées liées à la revente de papiers (associations, écoles, ...).

Cette quantité de papiers, qui, de fait, échappe au SYBERT, génère des pertes directes de recettes :

- recette 1.11 : - 39 200 € HT,
- tonnages non traités : - 61 440 € HT.

Les pertes sur les recettes 1.11 et les tonnages non traités impactent directement le budget du centre de tri et, par conséquent, la construction tarifaire. Ainsi, la poursuite de ces pertes dans les mêmes proportions, impacte le tarif à hauteur de 6 €/t triée.

Par ailleurs, ces pertes génèrent également une baisse des soutiens Eco-Folio, versés directement à nos adhérents.

Il est proposé d'étudier et d'expérimenter les possibilités d'améliorer la quantité de papiers transitant par les installations industrielles du SYBERT.

Le Comité Syndical prend connaissance de ces éléments, et notamment le lancement d'une étude et d'expérimentations internes pour améliorer la captation des papiers sur le territoire du SYBERT.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité

